

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 JUIN 2017

Le mercredi sept juin deux mil dix sept, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à vingt heures, à la Mairie de Chevrières (Oise), sous la présidence de Monsieur Hervé COSME, Maire

Etaient présents : Monsieur Hervé COSME, Monsieur Philip MICHEL, Mademoiselle Laure BRASSEUR, Monsieur Noël LOIRE, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoint Messieurs Bruno COLLIN, Frédéric FOURMENT, Madame Christine BONNAMY, Messieurs Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE, Mademoiselle Carole DUMILLON, Monsieur Laurent VERVEL, Madame Elisabeth FORTE, Monsieur Donatien PINON et Monsieur Bruno BOULET

Absentes excusées, ayant donné pouvoir : Madame Laurence PASSET a donné pouvoir Mademoiselle Laure BRASSEUR. Madame Françoise CABY a donné pouvoir à Madame Corinne PLAUCHIER.

Absents: Madame Marina PAURON et Monsieur Sylvain FONTAINE

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation de la modification des statuts de la CCPE
- Approbation des statuts du SEZEO et du retrait de la commune de GUIVRY
- Avis sur le projet de PPRI pour la rivière OISE - Section Compiègne – Pont Sainte Maxence
- Décision modificative au BP 2017
- Tarifs des activités péri-éducatives année 2017/2018
- Encaissement de dons
- Convention Ribéprim dans le cadre « Un fruit, une récré »
- Projet Eolien
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE STATUS DE LA CCPE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du Bureau communautaire réuni le 27 mars 2017, ont conclu à la volonté des élus de répondre aux besoins croissants de mobilité liés à l'accès aux zones économiques et logistiques, de structurer le territoire et d'améliorer son attractivité et son accessibilité, de développer des offres nouvelles en matière de mobilité pour répondre aux enjeux liés au développement durable et notamment la mise en avant des modes actifs, de proposer une alternative pertinente à l'usage prédominant de la voiture individuelle et optimiser son utilisation (covoiturage). Par conséquent, le Conseil communautaire, réuni le 6 avril 2017, a décidé de modifier les statuts de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, tels qu'annexés au présent courrier.

Cela consisterait sur 2017 à lancer un Plan de Mobilité Rurale (PMR) et une étude de faisabilité. Le Plan de Mobilité Rurale permettra d'établir un diagnostic (analyser les besoins de mobilité, évaluer l'accessibilité multimodale du territoire, réaliser un diagnostic partagé) et d'élaborer un plan d'actions, dont l'étude

déterminera la mise en œuvre de certains éléments, notamment le transport domicile-travail pour les zones d'activité. Les deux sujets seraient lancés en parallèle.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage serait sollicité pour nous accompagner dans ces deux projets. Il paraît inconcevable de ne pas travailler avec nos voisins directs sur ce sujet, notamment l'ARC. L'objectif serait même à moyen terme d'aboutir à une plateforme de mobilité commune sur le Pays Compiégnois qui regroupe la CCPE, l'ARC, et la CCLO.

Le PMR, l'étude et la plateforme sont inscrits dans le contrat de ruralité de l'APC, les deux premiers en maîtrise d'ouvrage CCPE sur 2017, le dernier porté par l'APC pour 2019-2020.

Il faut noter que la prise de compétence n'entraîne aucune « obligation » pour la CCPE dans la mesure où le transport scolaire est mis en œuvre par le Département (qui pourrait continuer via une convention) et qu'aucune ligne interurbaine n'est exclusive au ressort de la CCPE.

Les travaux du Bureau ont permis d'aboutir à ce résultat et à un accord de principe sur le transfert de la compétence Mobilités, ainsi que les charges et recettes afférentes, dont les incidences financières prévisibles seront étudiées au 1^{er} semestre 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des transports ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées ;

Vu les statuts initiaux de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, et leurs évolutions ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui prévoit notamment un renforcement des compétences exercées par les communautés ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la notification de la délibération 2017-04-2112 du Conseil communautaire de la CCPE à la commune, en date du 28 avril 2017 ;

Considérant les travaux du Bureau communautaire réuni le 27 mars 2017, concluant à la volonté des élus de répondre aux besoins croissants de mobilité liés à l'accès aux zones économiques et logistiques, de structurer le territoire et d'améliorer son attractivité et son accessibilité, de développer des offres nouvelles en matière de mobilité pour répondre aux enjeux liés au développement durable et notamment la mise en avant des modes actifs, de proposer une alternative pertinente à l'usage prédominant de la voiture individuelle et optimiser son utilisation (covoiturage) ;

Considérant qu'il convient de modifier en conséquence les statuts actuels de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées ;

Considérant que les incidences financières prévisibles seront étudiées par la CLECT qui se réunira au cours du 1^{er} semestre 2017 ;

Le Conseil municipal, après délibération, **par 14 voix Pour et 3 abstentions**

ADOpte les nouveaux statuts de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de l'Oise, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

Le Conseil demande à l'unanimité, que soit pris en compte le projet RN 31/RN2 avec une attention particulière sur la déviation de Chevrières avec maintien du PN 23 dans CHEVRIERES, dans l'étude de faisabilité du Plan de Mobilité Rurale lancée par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

APPROBATION DES STATUTS DU SEZEO ET DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE GUIVRY

1/ STATUTS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 portant création du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise par fusion du syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise et du syndicat intercommunal « Force Énergies »,
- **Vu** la délibération du SEZEO n°2017/09 du 16 février 2017 relative à l'adoption des statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise,

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la réglementation, les statuts doivent être présentés au Conseil municipal de chaque commune membre du SEZEO qui dispose d'un délai de 3 mois pour rendre un avis.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, rend un avis favorable aux statuts du SEZEO.

2/ RETRAIT COMMUNE DE GUIVRY

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-19 et L5211-25-1,
- **Vu** la délibération n°2017/03 de la commune de Guivry demandant son retrait immédiat du SEZEO,
- **Vu** la délibération n°2017/35 du SEZEO par laquelle le syndicat consent au retrait de la commune au 31 décembre 2017,
- **Considérant** que le retrait de la commune de Guivry comptant 249 habitants ne remet pas en cause la représentation du secteur géographique « Force Énergies »,
- **Considérant** la procédure administrative à mettre en œuvre pour permettre le transfert de compétences en accord avec la commune,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **CONSENT** au retrait de la commune de Guivry du SEZEO,
- **DEMANDE** à ce que ce retrait intervienne effectivement au 31 décembre 2017 afin de permettre à toutes les structures concernées de prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement de la procédure.

AVIS SUR LE PROJET DE PPRI POUR LA RIVIERE OISE – Section Compiègne – Pont Sainte Maxence

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier est à disposition du Conseil, sous format numérique, auprès du secrétariat de mairie. Il serait souhaitable avant de pouvoir rendre un avis sur le sujet de venir le consulter ; le Conseil Municipal devant se réunir le 30 juin 2017.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2017

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant une erreur d'inscription budgétaire lors de la saisie informatique du budget primitif 2017, tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord, à l'unanimité, pour procéder aux virements d'article à article comme repris dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 – Article 1641	- 140 000,00 €
Chapitre 16 – Article 1641	+ 140 000,00 €

TARIFS DES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES – Année 2017-2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a eu ce matin un échange téléphonique avec Monsieur HAZARD, Inspecteur d'Académie afin de s'entretenir sur la possibilité ou non pour la commune de revenir à la semaine de 4 jours suite aux différentes informations entendues dans les médias. Les enseignants aimeraient revenir à la semaine de 4 jours et l'avis des parents semblerait les rejoindre.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE pense qu'il serait bien d'organiser un sondage auprès des parents d'élèves.

Monsieur le Maire demande à ce que le Conseil prenne position quant à revenir ou non à la semaine de 4 jours ou garder la semaine de 4,5 jours.

Après discussion sur le sujet, le Conseil Municipal par 15 voix POUR et 2 abstentions souhaite revenir à la semaine de 4 jours. Cette question sera évoquée lors du prochain Conseil d'Ecole.

Dans le cas où la semaine de 4,5 jours serait maintenue pour la rentrée de septembre 2017, il y a lieu de voter les tarifs pour les activités péri éducatives qui seraient elles aussi maintenues **uniquement dans ce cas**

Après discussion sur les tarifs à appliquer pour la rentrée de septembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient les tarifs appliqués en 2016 pour la rentrée de septembre 2017 et arrêté à l'unanimité les tarifs de l'année scolaire 2017/2018 comme suit :

PERIODE 1	Du 04/09/2017 au 20/10/2017 (7 vendredis)	26,25 €
PERIODE 2	Du 06/11/2017 au 22/12/2017 (7 vendredis)	26,25 €
PERIODE 3	Du 08/01/2018 au 23/02/2018 (7 vendredis)	26,25 €
PERIODE 4	Du 12/03/2018 au 20/04/2018 (6 vendredis)	22,50 €
PERIODE 5	Du 07/05/2018 au 06/07/2018 (8 vendredis) Hors vendredi Ascension	30,00 €

Madame Corinne PLAUCHIER rappelle les coûts supportés par la commune pour les années 2015, soit 5 372 € et pour 2016, 3 331,18 €.

ENCAISSEMENT DE DONS

Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour accepter les 2 dons de 25 euros effectués par M. DURAND Firmin

Cette recette d'un total de 50 euros sera imputée à l'article 7713 – Libéralités reçues

CONVENTION RIBEPRIM DANS LE CADRE « UN FRUIT, UNE RECRE »

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du corps enseignant qui souhaiterait participer à l'opération « Un fruit, une récré » dans le cadre de l'action mise en place par le Département en partenariat avec l'entreprise Ribéprim. Cette opération consiste à la distribution d'un fruit pour les enfants des écoles maternelles et primaires. Elle est actuellement gratuite ce qui ne veut pas dire qu'elle le restera dans l'avenir. Monsieur Noël LOIRE trouve la démarche bonne mais regrette qu'il ne soit pas fait appel à des producteurs locaux.

Après discussion sur ce sujet, le Conseil, à l'unanimité accepte de déposer la candidature de la commune de Chevrières.

PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire demande à Madame Christine BONNAMY, Messieurs Frédéric FOURMENT, Grégoire LANGLOIS-MEURINE, Noël LOIRE et Laurent VERVEL de quitter la salle, étant partie prenante en tant que propriétaires ou famille de propriétaires terriens, conformément aux dispositions de l'article 432-12 du Code Pénal, « les personnes investies d'un mandat électif public ne peuvent prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement ».

Ce sujet a déjà été largement discuté, deux sociétés sont venues présenter leur projet. Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre position quant à la possibilité d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune.

Après un vote à mains levées, le Conseil Municipal par 2 voix Pour et 10 voix Contre refuse qu'une étude de faisabilité soit faite dans le cadre d'un projet éolien et rejette le projet éolien.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDÉ

Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour demander à Pôle Emploi, la possibilité de renouveler pour une année, le contrat aidé actuel, pour un temps d'emploi de 35 h par semaine.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne la parole à Laure BRASSEUR qui rappelle les termes de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2016 au sujet des participations pour des sorties ou voyages scolaires demandées dans le cas d'enfant scolarisés à l'extérieur de la commune. Il avait été demandé à la commission scolaire de prendre position sur ce sujet. Elle informe le Conseil que la commission a pris la décision de refuser de participer pour les enfants scolarisés à l'extérieur de la commune et de financer uniquement les enfants de l'Ecole de la République « Denise Bertin ». Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE intervient sur le terme « De la République » et précise que toutes les écoles de France sont des écoles de la République et que la République ne fait pas de distinction entre ses enfants. Il tenait à apporter cette précision. Le Conseil suit, à l'unanimité, la décision de la commission, seuls les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires publiques de Chevières bénéficieront d'une participation de la Commune pour les voyages scolaires.
- Monsieur Donatien PINON demande la parole pour faire part du mécontentement de la part des administrés quant au travail de certains employés municipaux et souhaiterait que soit mis en place des sanctions disciplinaires quand cela est nécessaire. Une discussion s'installe au sujet du personnel communal. Il est décidé d'aider Monsieur Philip MICHEL dans sa tâche de gestion du personnel technique et de créer un groupe de travail.
- Monsieur Philip MICHEL fait part d'une panne du système d'arrosage sur le stade ; Celui-ci n'est pas réparable, il faut donc le changer. Le lave vaisselle de la salle municipale, irrécupérable a également été changé. Une chaudière à l'école est également à changer et des travaux de peinture et autres seront entrepris durant les vacances d'été.
- Monsieur Noël LOIRE demande la possibilité d'ajouter dans le PLU, un article sur l'obligation de récupération des eaux de pluie sur chaque propriété. Monsieur le Maire lui répond que c'est la Loi. Il faudrait peut-être mettre en place un système de contrôle. Cette question est à rediscuter.
- Monsieur Philip MICHEL pense qu'il serait bon d'informer la population sur la réunion de l'Association de Sauvegarde pour l'église qui doit se tenir le 29 Juin 2017. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE lui répond qu'un article a été prévu dans le prochain journal d'information de la commune qui paraîtra la deuxième quinzaine de juin.

- Suite à la question posée par Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE quant à la conformité de la porte cochère qui doit être posée à l'entrée du Cabinet Dentaire, Monsieur le Maire répond que le dossier a été vu par les Bâtiments de France et ensuite accepté. Il rappelle également la procédure en cours avec le propriétaire riverain quant à l'agrandissement du Cabinet dentaire.
- Madame Corinne PLAUCHIER demande les disponibilités de ses collègues pour le plan Canicule.
- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE signale que le câble téléphonique, Rue de la Galette est de nouveau à réparer. Une demande d'intervention sera faite dès demain matin.
- Monsieur Laurent VERVEL demande où en est la demande de reconnaissance en catastrophes naturelles de l'épisode de coulées de boues et de pluie du 12 mai 2017. La préfecture, après avoir interrogé Météo France, doit saisir le Ministère de l'environnement qui rendra sa décision. Cette procédure est assez longue mais Monsieur le Maire communiquera dès qu'il aura des informations. Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de curage, réalisation de fossés, etc., dans la commune, une somme de 49 970 euros a été dépensée. Il faudra y ajouter les interventions de balayeuse, vidange réserve incendie, etc., nécessaires suite aux inondations du 12 mai 2017. Une réunion avec Entente Oise Aisne est de nouveau prévue le 19 juin 2017 afin de discuter des travaux possibles et nécessaires pour améliorer cette situation en cas de fortes pluies.
- Monsieur Laurent VERVEL souligne les problèmes de délinquance sur la commune et demande s'il ne serait pas nécessaire d'envisager le recrutement d'un second policier municipal. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas prévu dans l'immédiat de recrutement dans la police. Une étude sera faite pour l'installation de nouvelles caméras, ce qui va nécessiter l'acquisition d'un nouveau serveur, celui en place étant prévu pour 16 caméras. Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE pense qu'il serait bon de responsabiliser les parents, par un dialogue empreint de fermeté.
- Le conseil d'Administration de la SICAE se réunira le 15 juin à 9 h 30 en son siège à Compiègne. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE représentera Monsieur le Maire.
- Mademoiselle Laure BRASSEUR représentera la commune à l'assemblée générale du Club Olympique demain.
- Le concours de pêche aura lieu le 10 juin 2017 à l'Etang A. Le Conseil y est invité
- Le spectacle de danse des « Petits Chaussons d'Or » aura lieu le 17 juin 2017 à 20 h à l'Espace Jean Legendre. Mademoiselle Laure BRASSEUR représentera la Commune.
- Monsieur le Maire donne le montant à payer par la Commune dans le cadre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, pour 2017 la commune reversera la somme de 58 074 euros. Il rappelle les montants versés de 2010 à 2017.
- Monsieur Donatien PINON fait le point sur les rendez-vous et réunions concernant la maison médicale.
- Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 8 Juin à 18 h au monument aux morts.
- Le Conseil Municipal se réunira le 30 juin 2017 à 17 h 30 pour élire les délégués et leurs suppléants dans le cadre de l'élection des sénateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45